

Certificat interuniversitaire de formation d'un maître de stage dans l'année de pratique supervisée en psychologie clinique et orthopédagogie clinique

Présentation des modules 2022-2023

MODULE 0 : Les fondamentaux de la formation

Le module 0 décrit le contexte légal dans lequel ce certificat s'inscrit (Un AR du 29 avril 2019 fixe les critères d'agrément des psychologues et orthopédagogues clinicien·ne·s ainsi que des maîtres de stages et services de stage). Il introduit également les indications pour suivre dans de bonnes conditions le certificat : dossier de lecture, familiarisation avec les outils numériques et présentation du portfolio à réaliser.

MODULE 1 : La pratique réflexive au cœur de la formation clinique

Le module 1 définit les caractéristiques et objectifs de la pratique supervisée. Il envisage ensuite l'analyse réflexive comme méthode facilitatrice au travail de réflexivité dans la pratique supervisée des psychologues et orthopédagogues clinicien·ne·s.

MODULE 2 : Se familiariser à l'Evidence-Based Practice pour accompagner le développement du raisonnement clinique

Le module 2 familiarise tout d'abord les cliniciens à l'Evidence-Based Practice et à son application dans leur pratique quotidienne. Ensuite, ce module met le raisonnement clinique au centre des interventions cliniques des praticiens. Il propose des supports théoriques et des outils pour aider le maître de stage à accompagner le développement de ce raisonnement clinique à tous les niveaux de formation des futur·e·s psychologues et orthopédagogues clinicien·ne·s.

MODULE 3 : La pratique supervisée en orthopédagogie et psychologie clinique

Le module 3 aborde le processus ou le « *comment* » de pratique supervisée, c'est-à-dire les étapes à suivre dans le déroulement d'une ou de plusieurs séances de supervision individuelle. Il envisage également le contenu ou le « *quoi* » de la pratique supervisée, c'est-à-dire explorer avec les orthopédagogues ou les psychologues clinicien·ne·s l'ensemble des facettes du travail avec leurs patients.

MODULE 4 : L'évaluation du stagiaire pendant son année de pratique supervisée

Le module 4 vise la facilitation du passage du master vers l'année de pratique supervisée. En particulier, le module permettra au maître de stage de susciter l'autorégulation du stagiaire

dans son processus de formation, à travers des moments d'échanges ciblés sur les aspects précis à améliorer par l'apprenant.

MODULE 5 : L'éthique et le travail multidisciplinaire

Le module 5 vise à approcher la façon dont le psychologue/l'orthopédagogue clinicien·ne s'inscrit dans une pratique pluridisciplinaire qui suppose, notamment, de maîtriser les bases conceptuelles et/ou légales structurant les métiers de ces équipes, d'envisager l'articulation des déontologies propres à chacun des professionnels et de posséder des informations relatives aux pratiques permettant de potentialiser le travail en pluri-, multi- et transdisciplinarité.

MODULE 6 : Accompagner les consultations à distance

Le module 6 concerne la téléconsultation au travers de partages d'expériences et de discussions des résultats obtenus dans la littérature scientifique. Les différentes plateformes existantes seront également présentées ainsi que les modalités possibles pour l'encadrement d'un stagiaire (e.g., observation en direct du stagiaire, travail de débriefing sur une consultation menée par le stagiaire seul et enregistrée).

MODULE 7 : La supervision de groupe

Le module 7 envisage la supervision de groupe, en particulier comment favoriser un climat propice et suffisamment sécurisant tout en étant attentif à la dynamique du groupe et à l'ensemble des personnes qui composent le groupe. Il expose des modes de fonctionnements de groupes possibles et discute des avantages (enrichissement lié aux expériences diverses, support social et émotionnel) et des inconvénients (s'exposer au regard de l'autre, se révéler).

MODULE 8 : L'identité professionnelle

Le module 8 envisage l'identité professionnelle au cœur des interventions des orthopédaugues ou psychologues clinicien·ne·s. Il aborde également la relation entre le maître de stage et l'orthopédagogue/ le psychologue clinicien·ne (ainsi qu'à l'identité de maître de stage (i.e., faire le point sur sa pratique de maître de stage, de ses connaissances, de son style personnel et ses objectifs).

MODULE 9 : Le self-care

Le module 9 introduit la notion de self-care (i.e. la capacité de prendre soin de soi, de sa santé, de son bien-être psychique et de gérer le stress) et la manière dont il impacte sur la santé ainsi que le bien-être de l'orthopédagogue ou du psychologue clinicien. Il passe en revue les stratégies de self-care professionnelles (e.g., formations continues, environnement de travail propice au travail, etc.) et de self-care personnelles (e.g., self émotionnel, self physique, self récréationnel, etc.).